



Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 16 février 2023

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué, s'est réuni en mairie le 16 février 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire

Présents : Mesdames Christine PEGHAIRE, Claudine PASTRE, Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Jean-Claude TALLOBRE, Yvon DARNE

Absents excusés : Grégory PITOT, Martine GIRE, Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET

Après avoir constaté le quorum, le Maire ouvre la séance

Secrétaire de séance : Georges BERINGER

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour deux délibérations, une sur une demande de subvention du Secours Populaire et l'autre sur un amortissement de travaux réalisés sur le réseau d'eau.

Ces demandes sont acceptées par les membres présents.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte par Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022
- 2- Délibération : attribution de compensations définitives pour 2022 concernant le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).
- 3- Délibération : tarif horaire déneigement de l'ancienne RN 102 par un agriculteur de la commune de Vissac-Auteyrac. Proposition tarifaire de 70€/heure suite à l'augmentation du carburant pour la facturation hiver 2022/2023.
- 4- Délibération : choix d'un architecte pour le projet d'agrandissement de l'école élémentaire.
- 5- Délibération : réhabilitation du local pétanque. À ce jour l'aspect extérieur du local est terminé (crépi). Il serait souhaitable afin de préserver la façade de mettre en place un auvent sur console. Un devis a été présenté pour la somme de 720 € TTC.
- 6- Délibération : appel à cotisation pour l'association nationale des Saint Georges de France pour l'année 2023 d'un montant de 56,28 €. (0,12 € par habitant)
- 7- Délibération : ouverture de crédit pour régler les dépenses d'investissement sur le budget eau
- 8- Délibération : demande de subvention du Secours Populaire
- 9- Délibération : amortissement de travaux réalisés en 2022 sur le budget eau, soit fournitures et pose de 2 compteurs de production (antenne de Malgascon et antenne de Trintinhac/Freyccenet). Montant à amortir : 945,12 € sur une durée de 10 ans soit un amortissement annuel de 94,51 €uros à compter de 2023
- 10- Divers :
 - Demande de subvention 2023 par le comité départemental du prix de la résistance et de la déportation

- Demande de la préfecture pour le recensement départemental des forages situés sur la commune de St Georges d'Aurac
- Installation de la fibre à la salle polyvalente
- Commission de contrôle des listes électorales : désignation délégués municipaux (titulaire et suppléant) et délégués de l'administration (titulaire et suppléant)
- Information sur les dossiers CCRHA (Communauté de Commune des Rives du Haut-Allier) :
 - participation au financement des dépenses de fonctionnement du centre aqualudique
 - obligation d'harmonisation TEOM ou REOM sur tout le territoire au 1 janvier 2024. La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est indexée sur la base locative de la taxe foncière et la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est une redevance forfaitaire annuelle par foyer

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2022

Aucune remarque n'étant formulée par les membres présents, le PV est adopté à l'unanimité.

2- Délibération : attribution de compensations définitives pour 2022 concernant le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le montant des AC définitives, pour un montant de 45 976 €, est reversé par la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier. Le conseil municipal doit émettre un avis sur le rapport de la CLECT et de valider le montant variable libre à hauteur de 114 €. Cette délibération est votée à l'unanimité.

3- Délibération : tarif horaire déneigement de l'ancienne RN 102 par un agriculteur de la commune de Vissac-Auteyrac. Proposition tarifaire de 70€/heure suite à l'augmentation du carburant pour la facturation hiver 2022/2023

Cette proposition tarifaire de 70 € de l'heure pour le déneigement de l'ex RN 102 par un agriculteur de Vissac-Auteyrac est validée à l'unanimité.

4- Délibération : choix d'un architecte pour le projet d'agrandissement de l'école élémentaire

L'agrandissement de l'école élémentaire étant approuvé à l'unanimité des membres présents, 2 offres de prix d'architectes pour le dépôt du permis de construire, la recherche des entreprises et le suivi des travaux sont parvenues.

Celle de Madame Nathalie Poutre mieux-disante pour un montant de 4530 € HT, a été retenue à l'unanimité, au détriment de celle de Madame Elisabeth Tixier.

5- Délibération : réhabilitation du local pétanque. À ce jour, l'aspect extérieur du local est terminé (crépi). Il serait souhaitable, afin de préserver la façade, de mettre en place un auvent sur console. Un devis a été présenté pour la somme de 720 € TTC

Le devis de l'entreprise Vincent Gibert d'Azinières pour la fourniture de la console servant à soutenir l'auvent est accepté à la majorité des membres présents soit 6 voix pour et une abstention (Gilles Béringer).

6- Délibération : appel à cotisation pour l'association nationale des Saint Georges de France pour l'année 2023 d'un montant de 56,28 € (0,12 € par habitant)

Monsieur le Maire, membre du bureau de l'Association, ne prend pas part au vote.

L'appel à cotisations est voté à l'unanimité des autres membres présents.

7- Délibération : ouverture de crédit pour régler les dépenses d'investissement sur le budget eau

Pour un montant de 2 100 €, approuvé à l'unanimité

8- Délibération : demande de subvention du Secours Populaire

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant identique à l'année dernière, soit 50 €. Délibération votée à la majorité des membres présents soit 6 voix pour et une abstention (Gilles Béringer).

9- Délibération : amortissement de travaux réalisés en 2022 sur le budget eau : fournitures et pose de 2 compteurs de production (antenne de Malgascon et antenne de Trintinhac/Freyccenet). Montant à amortir : 945,12 € sur une durée de 10 ans soit un amortissement annuel de 94,51 € à compter de 2023

Adoptée à l'unanimité.

10- Divers :

- **Demande de subvention 2023 par le comité départemental du prix de la résistance et de la déportation :** le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.
- **Demande de la préfecture pour le recensement départemental des forages situés sur la commune de St Georges d'Aurac :** recensement des propriétaires pour transmission à la Préfecture.
- **Installation de la fibre à la salle polyvalente :** Gilles Béringer expose les motifs d'installation de la fibre à la salle polyvalente, à savoir disposer d'une ligne téléphonique « nationale » et éventuellement installer le wifi dans la salle. Une décision sera prise après renseignements complémentaires auprès de l'opérateur « Orange ».
- **Commission de contrôle des listes électorales :** désignation délégués municipaux (titulaire et suppléant) et délégués de l'administration (titulaire et suppléant) : le délégué titulaire municipal est Grégory Pitot. Le délégué suppléant municipal sera Aurélie Barlier
- **Information sur les dossiers CCRHA (Communauté de Commune des Rives du Haut-Allier) :**
 - participation au financement des dépenses de fonctionnement du centre aqualudique. Pour un déficit prévisible de 40 000 €/an, deux solutions sont proposées par la CCRHA : soit la totalité prise sur la fiscalité, soit 200 000 € à la charge des communes et 200 000 € sur la fiscalité.
 - obligation d'harmonisation TEOM ou REOM sur tout le territoire au 1^{er} janvier 2024 et présentée au prochain Conseil Communautaire. La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est indexée sur la base locative de la taxe foncière et la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est une redevance forfaitaire annuelle par foyer.
- **Dossiers « biens sans maîtres » :** Madame Christine Peghaire, 1^{ère} adjointe, fait un exposé sur cette procédure qui permet de placer dans le domaine privé de la commune des biens restés sans propriétaire identifié ou sans héritier.
- Enfin, Monsieur le Maire fait un point sur la situation du Bar le 102, où les 2 projets de reprise n'ont pas abouti. Aucun autre dossier ne se présente à ce jour.

La séance est levée à 21h40

Secrétaire de séance
Georges BERINGER



Le Maire
Alain GARNIER



